



5

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la CC de la Région de Bar sur Aube

10

15 Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- 20
- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
 - la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
 - l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région.

25

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

30

35

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques** sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 2 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du numérique
- les synergies inter-territoires et interrégionales, voire transfrontalières

40

45

- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

50

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

55

- **Périmètre géographique de contractualisation**
Le Pacte couvre donc le(s) EPCI : Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube
Ce périmètre regroupe 27 communes pour une population de 11 399 d'habitants.
(Insérer ici une carte du territoire)



60

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Ex : Contrat de ruralité	Octobre 2017	CCRB
Ex : Territoire d'industrie		CCRB
Ex : Opération de Revitalisation du Territoire	Janvier 2020	CCRB / Bar-sur-Aube / Bayel / Ville-sous-la-Ferté
Ex : Petites Villes de Demain	Juillet 2021	Bar-sur-Aube
Ex : Convention de réhabilitation du site de Clairvaux et de redynamisation du territoire de Bar-sur-Aube	Juillet 2019	CCRB

65 Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

70 Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

• Diagnostic synthétique de territoire de type AFOM

POPULATION :

75 **Données démographiques :**

- Habitants : 11 399 (-105 habitants par an en moyenne dont 53 dus au solde migratoire et 52 au solde naturel)
- Densité de population : 32.1 hab/km² (contre 105.1 au niveau national et 51.6 au niveau départemental)
- 80 - Sur les 40 dernières années : si le nombre de décès est stable, la diminution du nombre de naissance est forte et constante
- Population plus âgée que les moyennes nationales (et départementales) avec une accélération de son vieillissement depuis le début des années 2000
- 85 - La taille moyenne des ménages est en diminution mais se rapproche des moyennes et tendances nationales (5 286 ménages en 2017 dont 40% de ménages d'une personne et 37% ménages sont composés de retraités)

Données socio-professionnelles :

Répartition de la population par professions et catégories socio-professionnelles (pour les plus de 15

90 ans) :

Catégories	Données CCRB	Données Aube	Données nationales
Retraités	34.9 %	29.9%	27%
Ouvriers	18.7%	15.3%	12%
Autres inactifs	14.3%	16.3%	17%
Employés	13.7%	16.2%	16%
Professions intermédiaires	8.7%	12%	14%
Agriculteurs	4.1%	1.7%	1%
Cadres	3.4%	5.5%	9.5%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2.1%	3%	3.5%

Vieillesse de la population :

- Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées : 13.9 % (9.4% au niveau national)
- 95 - Part des 75 ans et plus vivant seuls : 49.3 % soit 605 personnes (42.5%)
- 34% de la population a plus de 60 ans (contre 26% en 2007)

Scolarité :

- Population en âge d'être scolarisée (données 2017)

Âge	Données CCRB	Effectifs CCRB	Données Aube	Données nationales
0-2 ans	2.5%	268	3.3%	3.3%
3-10 ans	7.8%	886	10%	9.8%
11-14 ans	4.7%	531	5%	5%
15-17 ans	3.4%	381	3.7%	3.7%
18-24 ans	5.5%	620	7.8%	8.1%

Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus : 14.5% (contre 29.9% au niveau national et 21.2% pour l'Aube)

33.8% n'ont aucun diplôme (cependant, la tendance s'inverse car en 2007, 45% n'avait aucun diplôme et seulement 12% étaient diplômés du supérieur)

105

Jeunes en difficulté d'insertion (15-24 ans ni en emploi, ni en formation) : 24.6 % (contre 16.8 % au niveau national et 19.5% dans l'Aube)

110

Effectifs dans les écoles du territoire (année 2019/2020) :

- Maternelles : 263
- Élémentaires : 462
- Collège : 479
- Lycée : 525

115 **Revenus :**

44.6% des ménages fiscaux sont imposés

Le taux de pauvreté est d'environ 15% (il est très important chez les 30 à 39 ans puisqu'il avoisine les 25%)

120 **Composition des revenus disponibles :**

- Revenus d'activité : 64.7%
- Pensions, retraites : 32.1%
- Revenus du patrimoine et autres revenus : 15.3%
- Prestations sociales : 5.5%

125

- Impôts : -17.6%

Médiane du revenu disponible par unité de consommation : 20 530 €

TISSU ECONOMIQUE LOCAL :

130

Emplois locaux par secteur d'activité :

Secteur activité	Données CCRB	Données Aube	Données nationales
Commerce, transport et services divers	26.8 %	71.3%	78.9%
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	25.8%		
Industrie	23%	15.2%	12.1%
Agriculture	20.2%	6.7%	2.6%
Construction	4.3%	6.7%	6.4%

Emplois locaux par catégorie socio-professionnelle :

135

- Ouvriers : 33.7%
- Employés : 27.6%
- Professions intermédiaires : 18.4%
- Agriculteurs exploitants : 8.9%
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 7.3%
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise : 4.1%

140

Etablissements actifs employeurs :

Secteur activité	Nbre établissements	Pourcentage
Commerce, transport et services divers	190	36.5 %
Agriculture	185	35.5 %
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	84	16.11 %

Industrie	37	7.11 %
Construction	25	4.8 %

Nombre d'établissements employeurs : 1 434 dont :

- Sans salarié : 912
- 1 à 9 : 457
- 145 - 10 à 49 : 53
- 50 à 99 : 7
- 100 à 199 : 3
- 200 à 499 : 2

150 **Taux d'évolution annuel de l'emploi** (période 2012-2017) : -1.88 % (+0.06% au niveau national et -0.56% dans l'Aube)

Création d'entreprises (chiffres 2019) : 48 dont :

- Commerce, hébergement, transport, restauration : 15
- 155 - Activités scientifiques et de services administratifs : 10
- Industrie : 6
- Autres activités de service : 6
- Construction : 5
- Activités immobilières : 3
- 160 - Information, communication : 2
- Autres : 1

Nombre d'emplois proposés sur le territoire : 4 941 en 2017 contre 5 756 en 2007.
2 429 projets de recrutement en 2021 sur le bassin d'emploi dont 84.5% sont des projets saisonniers.

165 **Répartition de la population en âge de travailler** (15-64 ans) :

- Actifs occupés : 4 073 soit 61.5% (63.7% national et 60.8% Aube). Chiffre stable depuis 2007 (61.7%)
- Chômeurs : 764 soit 11.5% (10.3% national et 12.3% Aube) contre 8% en 2007
- 170 - Inactifs : 1 787 soit 27% (26% national et 26.9% Aube) dont 6.4% d'étudiants et 9.1% de retraités

Taux de chômage chez les jeunes (15-24 ans) : 32.9 % (33% dans l'Aube)

175 **Actifs ayant une activité à temps partiel** : 18.1% (15.1% dans l'Aube)

Déplacements domicile/travail : 53.8% des actifs changent de commune pour aller travailler (69% dans l'Aube). Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail :

- 76.6 % en voiture
- 180 - 12 % Marche à pied (rollers, patinettes,...)
- 6.6 % pas de déplacement
- 2.6 % en vélo (y compris assistance électrique)
- 1.1 % en 2 roues motorisé
- 1 % en transport en commun

185 Le territoire propose plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs, il a donc une fonction de pôle d'emplois

OFFRE DE LOGEMENTS

190 **Nombre total de logements** : 6 547 (ce chiffre n'a pas évolué depuis 2007 alors que progression constante de 1968 à 2007) dont :

- 5 278 : 80.6% de résidences principales (82.2% national et 85.9% Aube)
- 404 : 6.2% de résidences secondaires (9.7% national et 4.6% Aube)
- 865 : 13.2% de logements vacants (8.2% national et 9.5% Aube)

195

Occupations des résidences principales :

- 61.1% de propriétaires occupants (58.8% national et 58.9% Aube)
- 15.8% de locatif privé (26% national et 20.6% Aube)
- 23.1% de locatif social (15.1% national et 20.5% Aube)

200

60% des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans contre seulement 10% depuis moins de 2 ans ce qui démontre qu'il y a peu de mouvements immobiliers.

Dynamique de construction immobilière : 0.9 construction neuve pour 1 000 habitants (4.5 en France et 2.7 dans l'Aube)

205

MOBILITE

83.5% des ménages possèdent au moins une voiture dont 35.4% 2 voitures ou plus.

210

ACCESSIBILITE AU NUMERIQUE :

98.6% de surface couverte en 4G par au moins un opérateur (83.4% en France et 96% dans l'Aube)

Part des locaux raccordables à la fibre optique (chiffres 2020) : 20% (59.5% en France et 46.7% dans l'Aube)

215

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

Répartition occupation du sol :

220

- Territoires agricoles : 49.7 % (51.1% en France et 68.9% Aube)
- Forêts et milieux semi-naturel : 47.5% (30.6% national et 25.5% Aube)
- Territoires artificialisés : 2.8 % (5.3% national et 4.3% Aube)

Part de surfaces artificialisées entre 2009 et 2018 : 0 %

225

BILAN ENERGETIQUE (Source EDF) :

Emissions de CO2 :

230

Pour le territoire : 40 k tonnes de CO2 par an dont :

- Habitat : 34%
- Mobilité des habitants : 30%
- Industrie : 19%
- Tertiaire : 17%

235

Soit une moyenne de 2.2 tonnes de CO2 par an par habitant (2.1 de moyenne nationale) pour le secteur résidentiel et la mobilité

Consommation énergie :

240

Pour le territoire : 250 GWh/an dont :

- 41% habitat
- 25% industrie
- 18% mobilité des habitants
- 16% tertiaire

245

Soit une moyenne de 15 MWh par an par habitant (16 en moyenne nationale)

Production locale d'énergies renouvelables :

250 Pour le territoire : 0.7 GWh/an dont 100% de solaire (pas d'éolien ni de biogaz sur le territoire. Il existe un potentiel pour le développement du biogaz)

Indicateur : production locale d'énergie par rapport à la superficie du territoire : CCRB : 2 MWh/kmk² contre 140 au niveau national

255

Habitat et logements :

6 547 logements :

- Répartition par énergie de chauffage :
 - o 36% gaz
 - o 25% bois
 - o 21% électricité
 - o 19% fioul
- Répartition par émission de CO2 :
 - o 47% gaz
 - o 34% fioul
 - o 12% électricité
 - o 7% bois

260

265

Mobilité électrique :

270 Il existe 21 points de recharge publics sur le territoire soit 1 pour 2 véhicules électriques en moyenne (les préconisations nationales sont de 1 pour 10 véhicules électriques)

GRILLE AFOM

275	ATOUS	FAIBLESSES
	-services et équipements publics présents à Bar sur Aube : Sous-Préfecture, Collège, lycée, trésorerie, hôpital, gendarmerie... -niveau de services et commerces -offre sanitaire importante pour un territoire de cette dimension -désertes ferroviaire et autoroutière -disponibilités foncières et immobilières ainsi que leur faible coût -richesse et diversité des paysages, des milieux et du patrimoine bâti -renommée mondiale de l'appellation champagne -situation relativement proche de la région parisienne -ressource forestière importante et fort potentiel de croissance de la filière bois -possibilité de méthanisation par l'agriculture	-fort déclin démographique -vieillesse de la population -faiblesse du niveau scolaire moyen -faiblesse des revenus (notamment sur la ville centre) -territoire rural qui souffre de la perte de services et commerces de proximité (hors commune-centre) -dichotomie entre la ville-centre et les autres communes du territoire -problème de mobilité intra-territoriale -éloignement du territoire par rapport aux grands centres urbains
	OPPORTUNITES	MENACES
	-déploiement du THD -cadre de vie -marché de l'immobilier et du foncier peu cher avec une disponibilité importante de logements vacants -le tourisme avec la « destination champagne » -développement des services à la personne -silver économie	-fléchissement de l'industrie traditionnelle -pôle d'attractivité de l'agglomération Troyenne -concurrence des pôles oenotouristiques voisins -fermeture de la centrale de Clairvaux

-développement des pratiques d'économie circulaire notamment dans l'agriculture -développement d'énergies renouvelables (notamment biogaz) -projet de développement intégré et amplification des dynamiques de territoire à une échelle plus large (LEADER, EPIC,...) -potentialité du site de Clairvaux	
---	--

Annexe 1 : Etat des lieux écologique du territoire

280 • Stratégie de développement du territoire (rédactionnel court et synthétique)

STRATEGIE : COTE DE BAR-SUR-AUBE ATTRACTIVE

285 La mission des collectivités est certes de gérer le quotidien du territoire, de rendre les services adaptés à la population, d'assurer la sécurité et le « bien vivre » de tous les habitants mais c'est aussi et surtout de préparer et d'adapter le territoire aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain et de construire l'avenir. Certains des atouts de notre territoire, nous souhaitons bâtir un projet de redynamisation se déclinant en un plan d'actions concret, réalisable.

290 Pour le définir, nous nous efforçons de traiter tous les leviers de redynamisation : Economie, Patrimoine, tourisme, aménagements urbains, sports, culture, habitat, commerces, services, animations, communication, ...

Conscients que la réussite d'un tel projet ne dépend pas seulement des moyens qu'on y consacre. La transformation de notre territoire se fera si l'ensemble des acteurs, collectivement, s'y implique.

295 1) La redynamisation des économies locales portée par une nouvelle ambition industrielle et la volonté de conforter le maillage des emplois de proximité et de l'économie résidentielle.

300 Notre territoire possède une histoire industrielle forte, riche et encore présente. Cela a souvent été vu comme une faiblesse et constitue une réelle menace avec la disparition de l'industrie traditionnelle et le fait que de nombreux emplois du territoire repose sur quelques structures. Cependant, le contexte actuel de COVID-19 qui tend vers une relocalisation de l'activité industrielle apparaît comme une réelle opportunité pour le territoire qui possède une culture et un savoir-faire industriel encore présent et qui est reconnu Territoire d'Industrie. Tout en ayant conscience qu'il ne s'agit pas d'attendre la relocalisation d'industries créant des centaines d'emplois, les élus souhaitent développer une stratégie d'accueil des entreprises avec la constitution de réserves foncières prêtes à l'accueil de nouvelles activités (réhabilitation de friches, acquisition et aménagement de terrains et bâtiments) et en encourageant les synergies inter-entreprises (partenariats). Conscients que la qualité de vie est également un élément prépondérant dans le choix du lieu d'implantation des entreprises, le territoire entend maintenir et développer son niveau de services et d'équipements afin de répondre aux besoins des salariés et de leurs familles. L'accueil des enfants, services de santé, loisirs, emplois des conjoints sont autant de paramètres à prendre en compte dans cette stratégie de redynamisation des économies locales.

315 2) L'accélération de notre transition écologique et énergétique qui se traduira par l'accélération de la transition écologique et énergétique des infrastructures publiques, la définition d'une politique de gestion des déchets ambitieuse et efficiente et la mise en valeur des atouts écologiques de notre territoire.

320 Le territoire de la CCRB possède un environnement naturel particulièrement préservé avec 47.5% des sols occupés par des forêts et milieux semi-naturels et près de 50% de terres agricoles contre seulement 2.8% de territoires artificialisés. Il offre des paysages naturels de qualité, diversifiés et préservés du fait notamment du classement UNESCO. La conservation et la mise en valeur de cette

dimension « verte », nature du territoire constitue un axe stratégique majeur du projet de territoire. Les pouvoirs publics devront jouer un rôle majeur dans cette transition écologique et énergétique en amplifiant les chantiers d'efficacité énergétique des bâtiments publics et en définissant et mettant en place une politique de gestion des déchets ambitieuse et efficiente.

325

3) Un territoire actif et sportif favorisant la cohésion sociale et territoriale

330 Le territoire de la CC de la Région de Bar sur Aube possède de nombreux atouts dont il doit se servir et qu'il doit apprendre à valoriser et mettre en avant

Le territoire de la CCRB possède notamment l'avantage d'être bien desservi par les axes routiers et ferroviaires. Cependant, il est relativement éloigné des centres d'activités urbains, mais il souhaite faire de cet élément un atout en proposant un cadre de vie à taille humaine, agréable, aux habitants et en favorisant la cohésion sociale tout en leur permettant d'avoir accès aux services, commerces et loisirs nécessaires au quotidien. Par ailleurs cet éloignement reste à relativiser du fait de la bonne déserte du territoire. Conscient que ces éléments constituent un réel atout, surtout dans le contexte actuel, il appartient au territoire de contribuer à leur maintien et leur développement mais également de mettre en place une stratégie pour les mettre en valeur, les faire connaître auprès des habitants mais également vis-à-vis de l'extérieur.

340 La cohésion sociale passe aussi par le fait de faciliter le déplacement de l'ensemble des habitants, ce qui sera fait par le développement d'un kiosque de la mobilité.

La redynamisation du centre-bourg sera également un élément central du renforcement de l'attractivité du cadre de vie du Barsuraubois.

345 L'offre de logements est également un facteur clé de l'attractivité d'un territoire. Notre territoire dispose d'une offre de logements riche et le coût du foncier y est abordable. Cependant, il apparaît que de nombreux logements sont vacants c'est pourquoi il s'agit de l'un des axes stratégiques du territoire avec la mise en place d'incitation auprès des propriétaires à réhabiliter leurs immeubles et à les adapter aux modes de vie actuels mais également de permettre aux pouvoirs publics d'intervenir de façon cohérente et pragmatique.

350

Annexe 2 : stratégie de territoire

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**
Deux catégories de projets seront identifiées dans le présent pacte :

355 > ceux financés par le plan de relance, en mesure de démarrer rapidement (réalisation en 2021 ou 2022)

> et ceux « à faire mûrir » s'inscrivant à plus long terme d'ici 2026.

360 A noter que des projets portés par des maîtres d'ouvrage du secteur privé (entreprises, associations, etc..) situés dans le périmètre de l'intercommunalité peuvent figurer dans le tableau ci-après.

365

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire mûrir »	Projets prioritaires choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Réhabilitation de friches Industrielles – Cristalleries de Bayel	CCRB	A faire mûrir	
Constitution de réserves foncières	CCRB – Commune Bar sur Aube	à faire mûrir	
Encourager les synergies inter- entreprises	CCRB	Partenariats CCI et Club d'écologie industrielle en cours	
Création de logements adaptés à l'accueil de nouveaux employés	Commune Bar sur Aube	Réalisation 2022-2023	
Redynamiser le centre-ville commercial et résidentiel du Bourg-centre	CCRB Commune Bar sur Aube	En cours	
Accompagner le rebond des commerces et entreprises de proximité en soutenant l'animation commerciale et en favorisant leur transition numérique			
Favoriser les circuits courts de proximité	Projets privés		
Développer et aider la mise en place de tiers-lieux et espaces collaboratifs sur tout le territoire pour faciliter le télétravail			
Définition d'une stratégie touristique tournée vers le tourisme durable oenotouristique	CCRB en partenariat avec la CC du Barséquanais en Champagne	1 ^{er} semestre 2022	
Amplifier les chantiers d'efficacité énergétique des bâtiments publics et logements	CCRB Communes Alleville, Arrentières, Bar sur Aube, Baroville, Bergères, Couvignon, Montier en l'Isle, Spoy	France Relance	
Conversion progressive du parc automobile des collectivités à l'électrique		A mûrir	
Rédaction PLPDMA	CCRB	En cours	
Favoriser les actions de recyclages et de réemploi – création d'une recyclerie	CCRB en partenariat avec le SIEDMTO et la CC du Barséquanais en Champagne	En cours (ouverture 1 ^{er} semestre 2022)	
Politique ambitieuse de restauration des cours d'eau	SDPA	En cours	
Programme de mise en valeur de notre patrimoine vert, de nos paysages, forêts et coteaux classés à l'UNESCO	CCRB Communes Baroville, Bayel, Fontaine,		

	Longchamp sur Aujon, Spoy et Ville sous la Ferté		
Encourager les mobilités décarbonées et offrir des solutions nouvelles de mobilités dans les espaces de faible densité	CCRB	En cours	
OPAH RH/THIRORI	CCRB	Etude pré-opérationnelle en cours	
Soutien au développement de l'offre sportive et de loisirs sur le territoire			
Soutien aux activités et infrastructures éducatives, culturelles, sportives et récréatives qui assurent le "vivre ensemble" au quotidien	CCRB Communes Arsonval, Bar sur Aube, Baroville, Bayel, Champignol Les Mondeville, Meurville, Spoy, Ville sous la Ferté		
Marketing territorial (site internet et communication)	CCRB Communes Bar sur Aube, Fravaux, Spoy	France Relance	
Aménagements et embellissements dans les communes			

Annexe 3 : Tableau des actions du territoires par axes et enjeux.

370 Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement prévisionnel calendrier prévisionnel de réalisation...).

La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier e la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets fera l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs en vigueur à la date de dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Régional.

380 Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

Toute modification du pacte (ajout d'une action, enrichissement du diagnostic et/ ou du projet de territoire...) sera retracée dans le PV du comité de pilotage élaboré par l'intercommunalité, qui sera validé par ses membres (intercommunalité, Etat, Conseil régional et Conseil départemental)

385 3: Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit

au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

395. ■ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

400. ■ **Zoom sur la transition écologique** : le pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ils devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation des sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.

405

410

415 4. Les engagements des partenaires

La signature du PTRTE par chacun des partenaires ne correspond pas à leur soutien financier pour tous les projets qui y sont listés. Les plans de financement qui y figurent le sont à titre indicatif et feront l'objet d'une instruction par les parties prenantes au regard de leurs possibilités d'interventions financières respectives.

420

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

425

- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

430

- **Les engagements du Département :**
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs du Département.

435

- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.

- 440
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- 445
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

5. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

450 **Comité de Pacte Intégrateur**

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

455 Préciser le degré de rationalisation des comités de pilotage pré-existants, l'échelle géographique de la gouvernance (inter-PTRTE possible)

Composition du comité de pacte

460

État : Préfet de Département ou son représentant Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région EPCI : Président et/ou la Directrice Générale des Services Autres (le cas échéant) : Département, opérateurs, force vive du territoire, financeurs...
--

- Invitation à reprendre ici les termes du protocole d'engagement dans les articles 5 et 6 respectivement relatifs au rôle et à la composition du comité de pilotage et à la création d'un comité des partenaires ou d'une instance en tenant lieu.

465 **Comité de pilotage**

Un comité de pilotage est mis en place, sous la présidence du Président de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du PTRTE pourront être réunis en amont.

470 Le comité de pilotage définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du contrat et de son exécution. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires, qui permettront d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale. Le comité de pilotage procède à l'ensemble des

475 modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre. Le secrétariat du comité de pilotage sera assuré par l'EPCI et/ou la/les collectivités concernées.

Le Comité de pilotage sera constitué de :

- L'Etat
- La Région
- 480 • Le Département
- La Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube
- La DDT
- L'ANAH
- L'ADEME
- 485 • L'ANCT

- La Banque des Territoires

490 Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du PTRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

495 La convention d'initialisation définit les acteurs qui composent le comité des partenaires, au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du PTRTE. Elle définit les missions du comité des partenaires, en particulier celle d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre du PTRTE. Elle précise les modalités d'exercice de ces missions.

Comité des partenaires

Le comité des partenaires sera associé :

- à l'élaboration du PTRTE du territoire et notamment à la définition des axes de la stratégie de développement du territoire dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de la Communauté de Communes qui prévoit la consultation de ces acteurs
- au suivi de la mise en œuvre du PTRTE par la réunion, au moins une fois par an, de ce comité afin de faire le bilan de la réalisation des actions inscrites dans ce pacte et l'évaluation de leurs impacts. Le comité pourra également être consulté en cas d'évolution du PTRTE.

Ce comité sera constitué :

- 505 - des organismes consulaires que sont : la CCI, la chambre des métiers et la chambre d'agriculture
- de l'association des commerçants
- de l'agence de développement économique : Business Sud Champagne
- de représentants du tourisme : Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne, CDT
- 510 - de représentants des associations de consommateurs du territoire
- des bailleurs sociaux
- de la CAF
- du SDEDA

515 Cette composition pourra être adaptée en fonction des axes de stratégie de développement retenus dans le PTRTE.

- Le conseil départemental de l'Aube est systématiquement, et non le cas échéant, membre du comité de pilotage et signataire du pacte

520

• Signataires du Pacte : 20 JAN. 2022
Fait à TROYES, le

525

Le président de la CC

Philippe BORDE



Le préfet de l'Aube

Stéphane ROUVÉ

Le président du conseil régional du Grand-Est

Jean ROTTNER

Le président du conseil départemental de l'Aube

Philippe PICHERY

530

535

540

545

Annexes

- I. Bilan écologique du territoire (fourni par la DDT)
- II. Stratégie de territoire
- 550 III. Récapitulatif actions
- IV. Convention d'adhésion Petites Villes de demain (PVD) si l'EPCI ou le PETR en comporte une
- V. Délibération du porteur du PTRTE
- VI. Annuaire (évolutif) et les contacts techniques du PTRTE
- 555 VII. Fiches projet des projets prioritaires : phrase à rajouter le modèle conjoint SGARE/ CR prévoit les fiches de projet en investissement (en HT) et en fonctionnement (en TTC)

560

565

570

575

580

PTRTE

État des lieux écologique du territoire



Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique est né de la fusion entre le Pacte territorial de la région Grand Est et le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'État.
 Il s'agit d'un dispositif permettant d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire sur un périmètre au moins égal à celui d'un EPCI et au plus égal à celui d'un département.
 Il permet la mise en cohérence de différents programmes d'aide de l'État et de la région en intégrant progressivement les contrats existants et en priorisant la relance de court terme puis la reconquête à plus longue échéance.
 Avec ces contrats l'État et à la région accompagnent les territoires dans la déclinaison locale des orientations stratégiques partagées parmi lesquelles la transition écologique qui doit être un axe transversal de tous les PTRTE.

Nom collectivité	CC de la Région de Bar/Aube	Aube
Superficie (km2) (Insee 2017)	352	6 004
Population (Insee 2018)	11 085	310 020
Nombre de logements (Insee 2017)	6 547	164 453

SOMMAIRE :

Collectivité
Mobilité
Energie Climat
Traitement et déchets / Economie
Agriculture et alimentation
Actions en matière de biodiversité
Lutte contre l'artificialisation des sols
Eau et assainissement

Mobilité

La loi d'orientation des mobilités du 24/12/19 a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire par une Autorité Organisatrice de la Mobilité. Afin de favoriser les déplacements doux, un réseau d'itinéraires cyclables continus et interconnectés entre eux sera constitué. En 2020, 17 000 km d'itinéraires sont aménagés, en 2030 l'objectif est d'atteindre plus de 25 000 km. Pour le covoiturage du quotidien, il s'agit de tripler le nombre de trajets réalisés d'ici 2024 pour atteindre les 3 millions. Enfin, 660 000 voitures électriques et 500 000 voitures hybrides rechargeables devront être en circulation à fin 2023, et respectivement 3 millions et 1,8 million d'unités sur les routes pour fin 2028. Pour ce faire, la part de véhicules hybrides dans le parc des collectivités doit également progresser pour atteindre 30% mi-2021 puis 37,4% en 2026.

		Aube
Nbre km de pistes cyclables	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence de parkings à vélos sécurisés	valeur non disponible	oui
Existence de pôle (s) multimodal (aux)	oui	oui
Existence de zone (s) à faibles émissions	Non	Non
Existence de voies réservées au covoiturage	Non	Non
Part de véhicules électriques (%)	0,2	0,24
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	valeur non disponible	valeur non disponible
Nbre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	10	234
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	Non	valeur non disponible
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité (%)	0	17

Energie et climat

La programmation annuelle de l'énergie (2019-2023 et 2024-2028) est l'outil opérationnel qui décrit les mesures qui permettront à la France de décarboner l'énergie afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle prévoit notamment des réductions de consommation d'énergie (baisse de 40 % entre 2012 et 2030 de la consommation des énergies fossiles) et de production de gaz à effet de serre (baisse de 40 %, par rapport à 1990 en 2030) tout en accroissant la production d'énergie renouvelable de 23 % en 2020 à 33 % en 2030. Par ailleurs, en 2023, les logements avec un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) G seront indécents à l'habitation. En 2028 ce seront les logements avec un DPE F et G qui seront indécents.

		Aube
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) tCO2	108 514	2 569 992
Consommation énergétiques du territoire (MWh PCI) (1)	521 846	10 376 043
Production annuelle d'énergie renouvelable (GWh / an) (2)	94	5 297
Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	Non	valeur non disponible
Nbre de passoires thermiques dans les logements privés et sociaux et les locaux	valeur non disponible	valeur non disponible
Répartition du parc immobilier social DPE A (RPLS 2019) (3)	0	106
Répartition du parc immobilier social DPE B (RPLS 2019)	7	1 484
Répartition du parc immobilier social DPE C (RPLS 2019)	395	5 768
Répartition du parc immobilier social DPE D (RPLS 2019)	499	14 602
Nombre de passoires énergétiques (E,F,G) dans le parc social	384	7 530
Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille C (s=secrétisée) (4) (5)	s	244
Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille D (s=secrétisée) (4) (5)	s	306
Nbre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	26	729
Nbre estimé de chaudières à fioul	793	14 931
Nbre estimé de cheminées ouvertes et autres chauffages très émetteurs de particules fines	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	0	2
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire	valeur non disponible	valeur non disponible

(1) MWh PCI = MegaWattHeure Pouvoir Calorifique Inférieur

(2) GWh = GigaWattHeure

(3) RPLS = Répertoire du parc Locatif Social

(4) s = secrétisé si valeur inférieure à 11 (Obligation de secret statistique)

(5) Les copropriétés fragiles ont été réparties en 4 familles (A,B,C et D avec un ordre croissant des difficultés de la copro) selon des critères (socio-économiques des occupants, état du bâti, entretien du bâti, présence de marchands de sommeil...).

Traitement des déchets / Economie

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets. Elle demande une meilleure gestion des déchets ultimes (à brûler comme combustible ou à valoriser en matériau plutôt qu'à enfouir), une baisse des déchets ménagers (diminution de 7 % avant 2020 par rapport à 2010) et la mobilisation des artisans et des fournisseurs pour le recyclage (En 2020 l'objectif est de 70 % de recyclage des déchets du BTP). L'obsolescence programmée des biens vendus est interdite. Le tri des biodéchets à la source doit être généralisé en 2025. Les emballages plastiques devront être tous triés en 2022.

		Aube
Tonnage de déchets produits par le territoire	4 659	97 063
Etat des équipements de tri au regard des normes	BON	BON
Existence de tri à la source des bio-déchets dans la restauration collective et les logts collectifs	NON	NON
Taux valorisation Journaux Revues Magazines (%)	4,14	5,70
Taux de valorisation VERRE (%)	10,87	10,43
Taux de valorisation ACIER (%)	0,57	0,77
Taux de valorisation ALU (%)	0,05	0,04
Taux de valorisation Emballage pour Liquide Alimentaire (%)	0,14	0,22
Taux de valorisation Emballage Ménager Recyclable (%)	1,76	3,28
Taux de valorisation PLASTIQUES (%)	1,02	1,69

Agriculture et alimentation

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Le plan Écophyto II+ matérialise les engagements pris par le Gouvernement et apporte une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

Le plan Écophyto II+ vient renforcer le plan précédent (plan Écophyto II), en intégrant les actions prévues par le plan d'actions du 25 avril 2018 sur « les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides » d'une part, et celles du « plan de sortie du glyphosate » annoncé le 22 juin 2018 d'autre part.

Avec 2,3 millions d'hectares cultivés en bio et un marché de près de 12 milliards d'euros, la France se positionne en deuxième position au niveau européen (derrière l'Espagne pour les surfaces et derrière l'Allemagne pour le marché). La France est première pour les grandes cultures (en surface), les poules pondeuses et les poulets de chair (en atelier de production). Les surfaces totales cultivées en bio en 2019 représentent désormais 8,5% de la surface agricole française contre 7,5 % en 2018.

Le programme "Ambition Bio 2022" prévoit de convertir 15% de la surface agricole utile à l'agriculture biologique et d'assurer la fourniture de 20% de produits bio dans les repas servis dans la restauration collective hors domicile.

La loi agriculture et alimentation, dont l'un des objectifs est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, prévoit de nombreuses dispositions pour la restauration collective. La plus emblématique étant celle d'introduire 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.

Un des outils pour parvenir notamment à ces objectifs sont les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

La crise de la Covid-19 a souligné la nécessité de regagner en souveraineté alimentaire et l'importance des circuits courts au service d'une alimentation saine, sûre et durable. Précurseurs de cette démarche, les 200 projets alimentaires territoriaux (PAT) créés depuis 4 ans en France constituent un réseau d'initiatives unique qu'il est essentiel de pérenniser et de renforcer.

		Aube
Existence d'un projet alimentaire territorial		Partiel
Nbre d'exploitations agricoles	403	3 807
Nbre de producteurs vendant en circuit courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP	15	216
Surface agricole utile du territoire	15 887	392 009
Surfaces agricoles et nbre d'exploitations engagées en labellisation environnementale	valeur non disponible	valeur non disponible
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	valeur non disponible	valeur non disponible

Actions en matière de biodiversité

Menée en partenariat avec l'état, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027. Ambitieuse et pragmatique, elle se décline au travers de deux feuilles de route (2020-2023 et 2024-2027) dans lesquelles s'inscrivent des actions dont les principaux objectifs sont de protéger l'existant, de reconquérir les milieux dégradés, de mieux connaître pour agir, de limiter les pressions, de mobiliser tous les acteurs et d'améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité. La stratégie régionale de Biodiversité doit être déclinée sur chaque territoire avec en particuliers l'ambition d'accroître la proportion des surfaces d'aires protégées. Ainsi l'objectif à horizon 2030 est d'atteindre 30% du territoire national en aires protégées, dont 10% en niveau de protection forte. Menée en partenariat avec l'état, les Agences de l'Eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027.

		Aube
Surface totale des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF,... (ha)	63 466	526 379
Natura 2000 ZPS (ha)	24 971	60 344
Natura 2000 ZSC (ha)	51	14 883
ZNIEFF 1 (ha)	1 394	30 478
ZNIEFF 2 (ha)	10 037	92 441
APPB (ha)	24	362
RAMSAR (ha)	19	97 190
ZICO (ha)	25578	118 725
RNN (ha)	0	1 854
RNR (ha)	11	73

		Aube
PNRFO (ha)	0	81 931
Aire de Protection AEP (ha)	1 379	28 099
Longueur cours d'eau en bon état (m)	12 197	289 461
Longueur cours d'eau totale (m)	267 203	2 214 511
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II pour la continuité écolo) (%)	4,56	13,07
Nbre de points noirs de continuités écologiques identifiés	12	60
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	valeur non disponible	valeur non disponible
Surface de haies	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence d'un atlas communal de la biodiversité	NON	OUI partie
Label « Territoires engagés pour la nature »	NON	NON
Label « Terre saine »	NON	NON

Lutte contre l'artificialisation des sols

Le gouvernement a fixé un objectif de zéro artificialisation nette en 2030 (Plan biodiversité 2018 et Agenda 2030). En région Grand Est, le SRADDET approuvé le 24 janvier 2020, décline en particulier cette orientation dans sa règle n°16 intitulée "sobriété foncière" en précisant qu'il faut "définir à l'échelle du SCoT à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i) - les conditions permettant de réduire la consommation foncière d'au moins 50% à l'horizon 2030 et tendre vers une réduction de 75% en 2050. Cette trajectoire, propre à chaque territoire, s'appuiera sur une période de référence de 10 ans à préciser et justifier par le document de planification et sur une analyse de la consommation réelle du foncier".

Le SCoT des territoires de l'Aube, document intégrateur, qui couvre 80% du territoire aubois, a pris en compte, lors de son élaboration, les différents règles du SRADDET. Il en résulte que lors de l'élaboration d'un document de planification sur le territoire de ce SCoT, l'application de la règle n°16 du SRADDET s'applique via les règles déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) de ce SCoT.

Le reste du département est couvert par le SCoT du PETR Seine en plaine champenoise en cours d'élaboration, qui se devra, lui-aussi, de décliner ces règles sur son périmètre territorial.

Etat d'avancement du PLUI	Aube	
		OUI partiel
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles	valeur non disponible	valeur non disponible
Total des flux NAF (5) vers artificialisé sur [2009 ; 2018] (ha)	14	1 407
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Activités (ha)	2	430
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Habitat (ha)	10	859
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Mixte (ha)	0	22
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Inconnue (ha)	0	96
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) (ha)	valeur non disponible	valeur non disponible
Surfaces désartificialisées (ha)	valeur non disponible	valeur non disponible

(5) NAF = surfaces naturelles, agricoles et forestières

Eau et assainissement

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 offre un cadre structuré et cohérent, qui engage chaque état membre de l'Union Européenne, dans un objectif de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Pour cela, elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen et fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines :

- la non détérioration des ressources en eau et des milieux ;
- l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015 ;
- la réduction ou la suppression des rejets des substances dangereuses prioritaires ;

L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2027 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen. Dans le département de l'Aube, la qualité des masses d'eaux souterraines est fortement marquée par la présence de nitrates en particuliers au nord du département et par les produits phytosanitaires plus ponctuellement

La Loi Grenelle 1 du 3 août 2009, dans son article 27, a fixé des objectifs plus ambitieux que la DCE sur le bon état écologique : ne pas recourir aux reports de délais pour plus d'un tiers des masses d'eau.

La détermination des aires d'alimentation des captages prioritaires est quasi intégrale, mais en revanche la mise en place de programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau sur ceux-cimérite une attention toute particulière pour une plus grande efficacité de la protection de la ressource.

		Aube
Population raccordée à une station d'épuration d'eaux usées (%)	82.7	69.84
Taux de population raccordée à une step aux les normes européennes (%)	35.09	84.45
Population prise en compte pour le calcul de taux de fuite (%)	58.8	90.71
Taux de fuite des réseaux du territoire (%)	80.14	7.72
Nbre de captages prioritaires et nombre de captages avec une protection et d'un plan d'actions : 2 sites avec 3 points de prelevement et 0 site avec un plan d'action		
Pour l'Aube : 37 sites avec 65 points de prelevement et 17 sites avec 48 pts avec un plan d'action		
Couverture du territoire par un SAGE	non	

Conception DDT10/SCP/BGYD
 Protocole MEDDTL/MAAPRAT/IGN d'octobre 2011
 Source : ©IGN-SD CARTO®
 Date : 11/3/2021



X:\ingenierie\CRTE\PORTRAITS\210310_porraits_CRTE_RE_8_court.qgz



Communauté de Communes
de la REGION de BAR-SUR-AUBE

03 25 27 81 24

www.barsuraube.org

www.facebook.com/ccrb30

PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

STRATEGIE

AXE 1 : Redynamiser les économies locales :

- Enjeu 1 : Porter une nouvelle ambition industrielle
 - o Action 1 : Territoire d'industrie - Réhabilitation de friches industrielles
 - o Action 2 : constitution de réserves foncières pour l'accueil de nouvelles activités
 - o Action 3 : encourager les synergies inter-entreprises en partenariat avec les organismes consulaires
 - o Action 4 : création de logements adaptés à l'accueil de nouveaux employés sur le territoire
- Enjeu 2 : Conforter le maillage des emplois de proximité de l'économie résidentielle
 - o Action 5 : Redynamiser le centre-ville commercial et résidentiel de Bar-sur-Aube ville centre du territoire
 - o Action 6 : Accompagner le rebond des commerces et entreprises de proximité en soutenant la reprise de l'animation commerciale, en favorisant la transition numérique des commerces et entreprises de proximité
 - o Action 7 : Favoriser les circuits courts de proximité
 - o Action 8 : Développer et aider à la mise en place de tiers-lieux et espaces collaboratifs sur tout le territoire notamment pour faciliter le télétravail
 - o Action 9 : Equipement des écoles en outils numériques pour favoriser la continuité pédagogique
 - o Action 10 : définition d'une stratégie touristique tournée vers le développement du tourisme durable, oenotouristique

AXE 2 : Accélérer notre transition écologique et énergétique

- Enjeu 3 : Favoriser la transition écologique et énergétique des infrastructures publiques
 - o Action 11 : amplifier les chantiers d'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements
 - o Action 12 : conversion progressive du parc automobile des collectivités à l'électrique
 - o Action 13 : réinvestir sur l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement
- Enjeu 4 : Définir une politique de gestion des déchets ambitieuse et efficiente
 - o Action 14 : rédaction d'un PLPDMA
 - o Action 15 : Accompagner la mise en place d'économies circulaires
 - o Action 16 : Favoriser les actions de recyclage et réemploi
- Enjeu 5 : Mise en valeur des atouts écologiques de notre territoire
 - o Action 17 : Programme ambitieux de restauration de nos cours d'eau
 - o Action 18 : Programme de mise en valeur de notre patrimoine vert, de nos paysages, forêts et coteaux classés à l'UNESCO

AXE 3 : Territoire actif et sportif - Cohésion sociale et territoriale

- Enjeu 6 : Favoriser le maillage territorial, la mobilité, le maintien à domicile et l'accès aux services
 - o Action 19 : encourager les mobilités décarbonées et offrir des solutions nouvelles de mobilités dans les espaces de faible densité : infrastructures et voies douces ; TAD, ...

- o Action 20 : développer les activités de services en lien avec le vieillissement de la population (silver économie)
- Enieu 7 : Favoriser l'adaptation et la réhabilitation des logements aux enjeux de demain (performance énergétique, perte d'autonomie, attente jeunes ménages, ...)
 - o Action 21 : OPAH – RHI/THIRORI
- Enieu 8 : Favoriser le « vivre ensemble » et Attirer de nouveaux habitants
 - o Action 22 : soutien au développement de l'offre sportive et de loisirs sur le territoire
 - o Action 23 : soutien aux activités et Infrastructures éducatives, culturelles, sportives et récréatives qui assurent le « vivre ensemble » au quotidien
- Enieu 9 : Mise en valeur de notre territoire
 - o Action 24 : marketing territorial, communication
 - o Action 25 : Aménagements et embellissements dans les communes

AXES	ENJEUX	ACTIONS	PROJETS IDENTIFIES		AIDES IDENTIFIEES	CONTRATS DEJA EN COURS	
			CCRB	COMMUNES			
1 - REDYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES	1 - Porter une nouvelle ambition industrielle	1 - Territoire d'industrie - Réhabilitation de friches industrielles	BAYEL ADOVA		AAP Etat et Région	ORT	
		2 - Constitution de réserves foncières	Charvrière Selon opportunités		50% département		
		3 - Encourager les synergies inter-entreprises	Partenariat avec la CCI et club des territoriaux				
		4 - Création de logements adaptés à l'accueil de nouveaux employés		Bar-sur-Aube: rénovation 10 anciens logements SDIS	DETR	ORT	
	2 - Conforter le maillage des emplois de proximité de l'économie résidentielle	5 - Redynamiser le centre-ville commercial et résidentiel du Bourg-centre	Aides aux commerçants et artisans CCRB et B/A Bons d'achat remisés Partenariat CCI		Arsonval : redynamisation centre-bourg Bar sur Aube : requalification et redynamisation centre-ville et entrée de ville Allévillie: restaurant et commerce		ORT (aides aux commerçants)
		6 - Accompagner le rebond des commerces et entreprises de proximité en soutenant l'animation commerciale et en favorisant leur transition numérique	Association des commerçants Partenariat CCI				
		7 - Favoriser les circuits courts de proximité	Projets privés (Magasin de producteurs, BIOGRANUM)				Contrat de ruralité
	3 - Définition d'une stratégie touristique ambitieuse	2 - Conforter le maillage des emplois de proximité de l'économie résidentielle	8 - Développer et aider la mise en place de tiers-lieux et espaces collaboratifs sur tout le territoire pour faciliter le télétravail		Bar-sur-Aube: réhabilitation îlot centre-ville - point d'attractivité	Convention EPF	
			9 - Équipement des écoles en outils numériques pour favoriser la continuité pédagogique				
		3 - Définition d'une stratégie touristique ambitieuse	10 - Définition d'une stratégie touristique tournée vers le tourisme durable oenotouristique	Slow tourisme : création de circuits de randonnée pédestre et VTT de qualité et en assurer la promotion Mission définition politique touristique Côte des Bar en partenariat avec CCBC			

ALERER NOTRE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

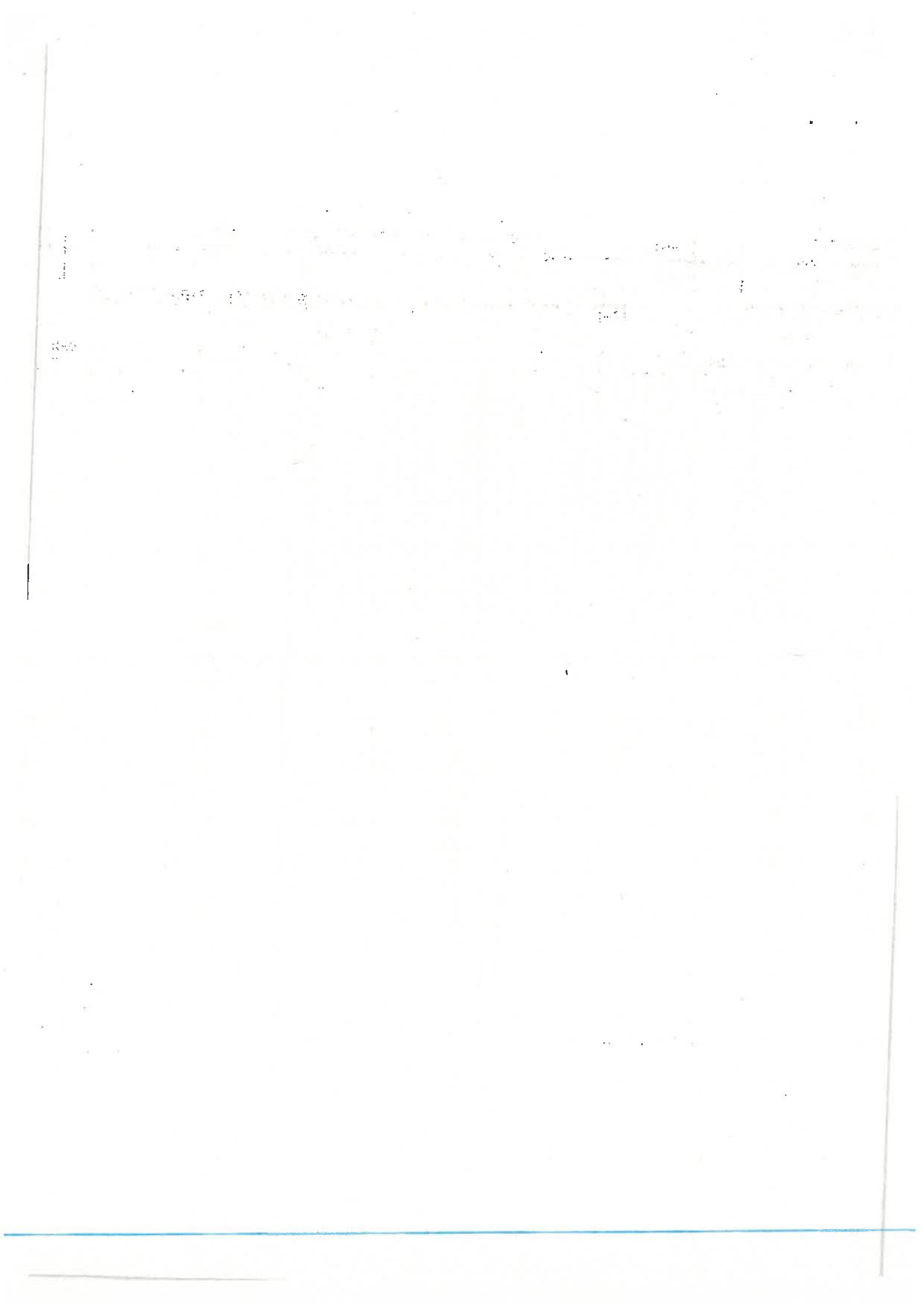
4 - Favoriser la transition écologique et énergétique des infrastructures publiques	11 - Amplifier les chantiers d'efficacité énergétique des bâtiments publics et logements	Bâtiments CCRB (Servipôle + gendarmerie)	<p>Ailleville : agrandissement et rénovation local annexe à la mairie</p> <p>Arrentières: rénovation énergétique bâtiments communaux</p> <p>Bar sur Avèbe : action sur le bâti et les logements dégradés</p> <p>Barville : rénovation énergétique de 2 logements communaux</p> <p>Bergères: rénovation énergétique d'un bâtiment communal et de la salle des fêtes</p> <p>Couvion : rénovation énergétique bâtiments communaux (école, salle de conseil et logement communal)</p> <p>Montier : rénovation bâtiment communal</p> <p>Segy: rénovation énergétique mairie</p>			
	12 - Conversion progressive du parc automobile des collectivités à l'électrique (objectif national : 37% en 2026)					
5 - Définir une politique de gestion des déchets ambitieuse et efficiente	13 - Réinvestir sur l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement		<p>Ailleville : rénovation réseaux d'eau</p> <p>Arrentières: rénovation de la station d'épuration</p> <p>Fontaine: réfection partie réseau EP et service incendie</p> <p>Juvancourt : rénovation lagune (système de traitement eaux usées)</p> <p>Provençille : réfection réseau eau potable</p> <p>Ville : remise en état du système d'évacuation eaux usées</p>			
	14 - Rédaction PLPDMA				ADEME	
	15 - Accompagner la mise en place d'économies circulaires	Mise en place d'un projet alimentaire territorial (blo et circuit court dans les				
	16 - Favoriser les actions de recyclages et de réemploi	Ressourcerie SIEDMTO				Contrat de ruralité

<p>17 - Politique ambitieuse de restauration des cours d'eau</p>	<p>SDDEA - GEMAPI</p>	<p>Baroville: aménagement d'un point de vue <u>Bayel</u>: mise en valeur de la rivière Aube <u>Bevraines</u> : en partenariat avec la chambre d'agriculture dans le cadre de la mise en place d'un circuit des points de vue, création et aménagement d'un point de vue sur la commune <u>Couvignion</u> : en partenariat avec la chambre d'agriculture dans le cadre de la mise en place d'un circuit des points de vue, création et aménagement d'un point de vue sur la commune <u>Fontaine</u>: aménagement d'une zone tampon écopaysagère et d'une zone de promenade <u>Longchamps</u>: projet de label Ap'Citité <u>Spoys</u>: valorisation du patrimoine naturel et culturel + résidence d'artistes <u>Ville</u>: création d'une zone de biodiversité</p>	<p>ORT (NSLF)</p>
<p>6 - Mise en valeur des atouts écologiques du territoire</p>	<p>18 - Programme de mise en valeur de notre patrimoine vert, de nos paysages, forêts et coteaux classés à l'UNESCO</p>	<p>TAD Circuits VTT Location de vélos Favoriser le covoiturage du quotidien (plateforme autostop organisée)</p>	<p>ORT (pour location vélo et étude mobilité) Contrat de ruralité (pour covoiturage du quotidien)</p>
<p>7 - Favoriser le maillage territorial, la mobilité, le maintien à domicile et l'accès aux services</p>	<p>19 - Encourager les mobilités décarbonnées et offrir des solutions nouvelles de mobilités dans les espaces de faible densité</p>	<p><u>Bar sur Aube</u> : développement de la mobilité douce sur toute la ville + aménagement d'une coulée verte</p>	

ERRITOIRE ACTIF ET SPORTIF - COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

<p>8 - Favoriser l'adaptation et la réhabilitation des logements aux enjeux de demain</p>	<p>20 - OPAH RH/THIRORI</p>	<p>OPAH RH/THIRORI</p>	<p><u>Bavel</u>: création d'un lotissement <u>Champlenois</u>: création de logements "séniors"</p>	
<p>9 - Favoriser le "vivre ensemble" et attirer de nouveaux habitants</p>	<p>21 - Soutien au développement de l'offre sportive et de loisirs sur le territoire</p> <p>22 - Soutien aux activités et infrastructures éducatives, culturelles, sportives et récréatives qui assurent le "vivre ensemble" au quotidien</p>	<p>Constructions gymnases Cité scolaire</p>	<p><u>Arsonval</u> : création d'un pôle scolaire <u>Bar sur Aube</u>: équipements sportifs (terrain de foot synthétique, piste d'athlétisme et tennis couverts) + complexe de loisirs + coulée verte <u>Baroville</u> : construction de vestiaires sportifs et de locaux techniques <u>Bavel</u>: création d'un tiers lieux social <u>Champlenois</u>: restauration de la caserne de sapeurs-pompiers <u>Meurville</u>: développement services à la personne <u>Spoy</u>: amélioration du mobilier urbain et création d'aires de repas <u>Ville</u>: installation de médecins et d'une boulangerie</p>	<p>GRT (complexe de loisirs)</p>

	<p>Fravaux : amélioration de l'information auprès des habitants SPOY : développement de la communication Bar-sur-Aube: site internet</p>	<p>CCRB : site internet</p>	<p>23 - Marketing territorial</p>	
	<p>Enfouissement des réseaux électriques : Ailleville, Couvignon, Juvancourt, SPOY Travaux patrimoine culturel : Arconville (toiture Eglise), Baroville (restauration Eglise), Bergères (statuaires Eglise), Bligny (Eglise), Champignol (Tour médiévale ancienne maison seigneuriale Clairvaux), Fontaine (Eglise), Montier (Eglise) Travaux de voirie, aménagement : Bar sur Aube (aménagement entrée de ville), Baroville (equalification et redynamisation du centre bourg), Bergères (voirie), Bligny (voirie), Couvignon (voirie + ouvrage d'art), Longchamp (aménagement place de la mairie + entrée village), Meurville (réfection de voirie), Montier (voirie), SPOY (trottoirs), Ville (carrefour Clairvaux), Voigny (voirie) Travaux bâtiments communaux : Couvignon (mise en accessibilité mairie), Fravaux (toiture mairie + cimetière), Meurville, Montier (toiture mairie), Voigny (accessibilité PMR + amélioration accueil) Espaces verts : Montier, Ville Abri bus: Juvancourt Parc panneaux photovoltaïques : Ville</p>		<p>24 - Aménagements et embellissements dans les communes</p>	
				<p>10 - Mise en valeur du territoire</p>





AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION D'ADHÉSION
PETITES VILLES DE DEMAIN
DE BAR SUR AUBE



BAR-SUR-AUBE
en Champagne

ENTRE

La commune de Bar-sur-Aube, représentée par son maire Philippe BORDE,

La communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube, représentée par son président Philippe BORDE,

ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'État représenté par le préfet de l'Aube,

ci-après, « l'État » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- le conseil régional du Grand Est, représenté par son président Jean ROTTNER,
- Le département de l'Aube, représenté par son président Philippe PICHERY
- Les partenaires financiers et les partenaires techniques, nationaux et locaux.

ci-après, les « partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange

d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des territoires.

Les collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme.

Les collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par le préfet de l'Aube et le conseil régional par courrier du 17 décembre 2020 .

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la convention ») a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Pacte territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la région Grand Est, le département de l'Aube et la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube, et à y figurer en annexe.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le conseil régional s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des Territoires dont la région a la gestion dans le cadre du programme national de l'État Petites villes de demain.
- Le conseil départemental s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses dispositifs d'aide en vigueur ainsi que le cas échéant, l'ingénierie qu'il propose, pour permettre aux collectivités de concrétiser leurs projets retenus dans le cadre du programme Petites villes de demain.
- En outre, les partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services :
 - Partage d'information
 - Réunion de travail

- L'installation d'un comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention :
 - Les signataires
 - Les partenaires : ANAH, ANCT, Banque des Territoires, ADEME et CEREMA

- Le suivi du projet par la Direction Générale et Technique de la ville
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision de la Direction Générale et Technique de la ville, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :
 - Mise en place d'outils adaptés aux projets
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet .
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :
 - Mise en place d'un comité des partenaires commun à celui du PTRTE
- La communication des actions à chaque étape du projet :
 - Réunions publiques
 - Information sur le site Internet de la ville et le bulletin municipal

Article 4. Comité de projet

Le comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par le maire.

L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les partenaires (partenaires financiers et les partenaires techniques, locaux) y sont invités et représentés : ANAH, ANCT, Banque des Territoires, ADEME et CEREMA

La Directrice Générale des Services et le Directeur des Services Techniques sont également associés.

Le comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée

des collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente convention. En cas de non-existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. État des lieux

6.1 Évolution et situation du territoire

La commune de Bar-sur-Aube, chef-lieu d'arrondissement, sous-préfecture, joue un rôle essentiel dans la structuration du territoire du Sud Est Aubeois, se trouvant entre Troyes, chef-lieu du département de l'Aube et Chaumont, chef-lieu du département de la Haute-Marne. Elle possède une véritable fonction de centralité en concentrant notamment les principaux équipements, services et commerces. Néanmoins, la commune de Bar-sur-Aube est confrontée à une perte d'attractivité qui se caractérise par une déqualification des espaces publics, un nombre important de logements vacants, une dégradation du bâti ancien, un vieillissement de sa population, des pertes d'emploi...

Les conséquences de cette perte de vitalité sont multiples et fragilisent un territoire bien plus large que la seule commune de Bar-sur-Aube.

Ces constats dévoilent la nécessité de mettre en œuvre une stratégie d'intervention visant à redonner à la commune une nouvelle attractivité territoriale.

L'objectif de cette démarche est donc de mener une étude globale qui constituera un cadre de réflexion pour traiter de manière conjointe l'ensemble des actions qui vont concourir à la revitalisation du bourg-centre : actions sur les espaces publics, l'habitat, les équipements et services, le commerce, le stationnement,

Les enjeux poursuivis sont :

- Maintenir l'offre de services et d'équipements ;

- Adapter les logements aux besoins des populations ;
- Lutter contre la vacance des logements ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Améliorer le cadre de vie et valoriser le patrimoine bâti et naturel ;
- Développer les modes de déplacements doux ;
- Créer du lien social ;
- et d'une manière générale veiller à l'attractivité du territoire

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

- PLU (modification simplifiée n°3 en cours),
- Règlement D'AVAP en cours d'élaboration
- SCOT des territoires de l'Aube exécutoire depuis le 29 juillet 2020.
- Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux du bassin Seine Normandie
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), « Grand Est Territoires » approuvé le 24 janvier 2020

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

- Dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural du conseil régional Grand Est
- Convention de ruralité (CCRB)
- Convention ORT

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

- Projet OPAH (CCRB)
- RHI THIRORI (CCRB)
- Étude sur la faisabilité d'une coulée verte
- Embellissement et requalification de la ville :
- La gare (livrée)
- L'avenue du Général Leclerc (livrée)
- L'avenue du Général de Gaulle (en cours)

- L'entrée de ville coté Chaumont (en projet)
- Le centre-ville (en projet)
- Aide au ravalement de façade
- Aide aux commerçants pour la rénovation de leur commerce

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

➤ Rendre attractif le centre historique et ses faubourgs par la mise en valeur d'un patrimoine naturel, bâti et historique de qualité

1- Embellir la ville pour inviter à découvrir la centralité

➤ Aménagement et embellissement du faubourg de Belfort et les voies adjacentes (entrée de ville côté Chaumont)

- Requalification du centre-ville (rue Thiers)
- Restauration des immeubles et îlots dégradés du centre-ville (RHI THIRORI)
- Réaménagement de la place du jard (coulée verte)

2- Développer l'offre touristique et de loisirs

- Modernisation du complexe sportif
- Création d'un pôle de loisirs
- Implantation d'une Micro-folie

3- Mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager

- Rénovation des espaces publics
- Coulée verte traversante, le long de l'Aube et pôles ludiques (aménagement du parc de la gravière, de la place du jard et Mathaux avec instauration d'un cheminement doux et agrémenté d'activités diverses)

4- Valoriser le patrimoine historique

- Restauration des églises et de leur parvis
- Restauration du Campanile de l'Hôtels de Ville

➤ Bien vivre, bien vieillir et inviter de nouvelles familles à partager un cadre de vie renouvelé

- Réhabilitation des écoles
- Accessibilité et déplacements facilités

Fait à Bar sur Aube , le 20/07/2021

Le maire,
Philippe BORDE



Le président de la communauté de communes de la Région de Bar sur Aube,
Philippe BORDE



Pour le préfet de l'Aube, le sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube,
Mohamed ABALHASSANE

Le président du conseil régional du Grand-Est,
Jean ROTTNER

Le président du conseil départemental de l'Aube ,
Philippe PICHERY

Le Président du Conseil départemental

Philippe PICHERY



La directrice territoriale de l'Aube de la Banque des Territoires,
Vanessa CORDOBA

ANNEXE 1: ANNUAIRE

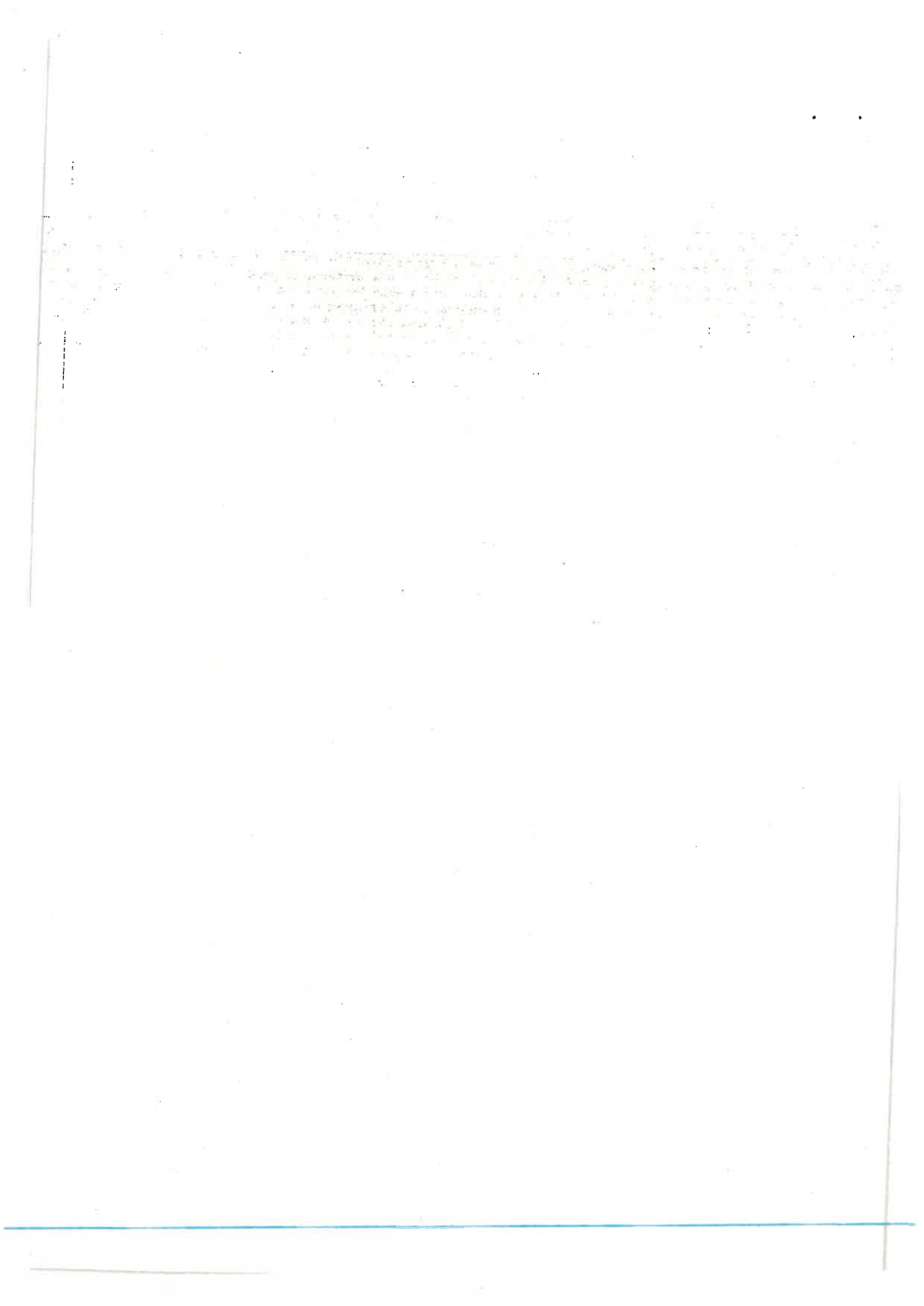
V. ANNUAIRE ET CONTACTS TECHNIQUES DU PTRTE

	Référent 1	Référent 2	Référent 3	Référent 4
Territoire	ASDRUBAL Julia DGS dgs@barsuraube.fr 03.25.27.53.24	GUTTON Paula Adjointe DGS Paula.gutton@barsurau be.org 03.25.27.69.68	VUILLE Franck DST dst@barsuraube.fr 03.25.27.81.24	Nom prénom Fonction Mail Tél
Département	Isabelle Darnel Adjointe au directeur général du pôle développement des territoires isabelle.darnel@aube.fr 03 25 42 52 34	Nom prénom Fonction Mail Tél	Nom prénom Fonction Mail Tél	Nom prénom Fonction Mail Tél
Région	Jean-Joseph Phillippon Maison de la Région de Troyes-Chaumont Jean- Joseph.philippon@grand est.fr 06 08 40 62 10	Isabelle Roux Chargée de mission contractualisation / Direction de la Cohésion des Territoires isabelle.roux@grandest. fr 03.26.70.89.06	Nom prénom Fonction Mail Tél	Nom prénom Fonction Mail Tél
État	Justine Claudon Secrétaire générale de la sous-préfecture de Bar- sur-Aube justine.claudon@aube.g ouv.fr 03 25 27 50 82	Héry Ramilljaona Chef du SCIAT hery.ramilljaona@aube. gouv.fr 03 25 42 36 10	Jean-François Hou Directeur départemental DDT / Délégué territorial adjoint de l'ANCT Jean- francois.hou@aube.gouv .fr 03 25 46 20 10	David Duthell Chef du service connaissance et planification david.duthell@au be.gouv.fr 03 25 46 20 50

585

590





VI. FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT – Dépenses en HT

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT :

9 Descriptif du projet

Intitulé du projet :

600

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

605

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

610

Impact socio-économique et environnemental :
Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?
Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?

10 Maître d'Ouvrage

Nom :

615

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Adresse :

620

Nom du représentant légal :
Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

625

Téléphone du référent :
Adresse électronique du référent :

11

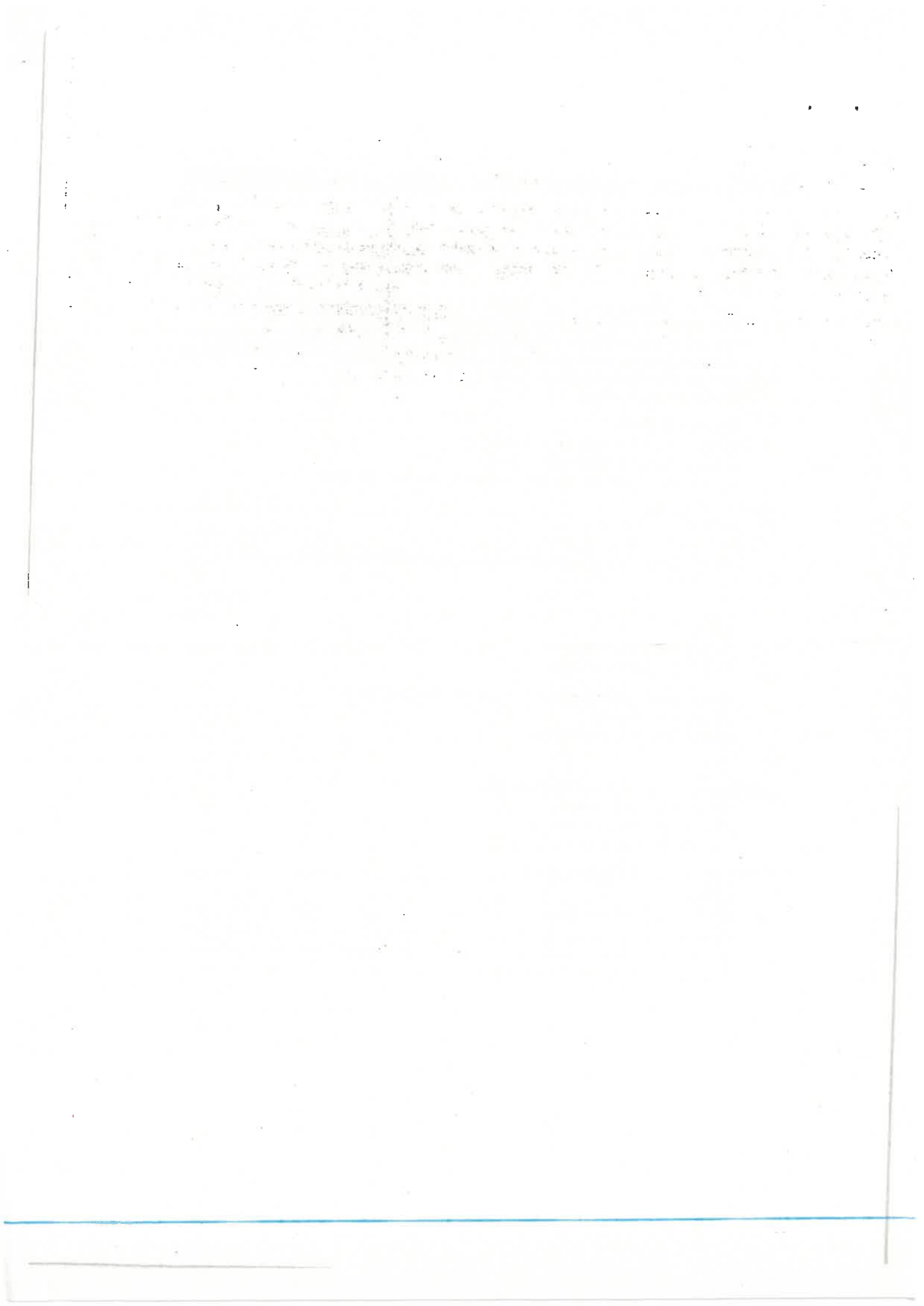
12 Échéancier prévisionnel des réalisations

Date de début des travaux :
Fin prévisionnelle des travaux :
Date de délibération sur le projet :

630

13 Plan prévisionnel de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire



1. FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT – Dépenses en HT

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : Cohésion sociale et Territoriale – Territoire actif et sportif – Favoriser le « vivre ensemble » et attirer de nouveaux habitants

1. Descriptif du projet

Intitulé du projet : Construction de deux courts de tennis couverts

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/Ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ORT, PVD
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial
Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Afin de répondre aux besoins des habitants de la Commune, aux scolaires ainsi qu'aux besoins des licenciés ou amateurs fréquentant les installations de tennis, la Commune de BAR-SUR-AUBE a décidé la construction de deux courts de tennis couverts qui viendront s'ajouter aux terrains déjà existants (3 courts extérieurs dont 1 en terre battue)

L'opération consiste notamment en la construction de 2 courts de tennis couverts avec espace accueil, vestiaires et douches.

Le bâtiment à construire sera situé sur le complexe sportif rue Pierre de Coubertin à BAR-SUR-AUBE, sur des terrains appartenant à la Commune.

La structure envisagée se compose de :

Un bâtiment clos et couvert, isolé mais non chauffé, ventilé, permettant d'accueillir 2 courts de tennis répondant aux normes de la FFT en termes de surface, d'éclairage et de circulation (36*36) ;

Un second bâtiment répondant à minima à la réglementation thermique actuelle (isolé et chauffé), d'environ 120 m², en lien avec les courts de tennis permettant d'accueillir le club house, des vestiaires, des sanitaires et un local de rangement.

Les constructions respecteront en outre :

Les normes ERP,

Les normes AFNOR NF P90-110 de décembre 2008,

Les normes AFNOR révisées NF P90-110 de juillet 2016.

Impact socio-économique et environnemental : bâtiment aux dernières normes écologiques
Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : cet équipement permettra de venir compléter l'offre d'équipement sportif proposer par la ville, bénéficiant du label « Ville active et sportive » et le territoire

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : les services de l'Etat, le département, la région, l'association de tennis, les services académiques

2

Maitre d'Ouvrage

Nom : COMMUNE BAR SUR AUBE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Adresse : Place CARNOT, 10200 BAR SUR AUBE

Nom du représentant légal : Philippe BORDE

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Julia ASDRUBAL, DGS

Téléphone du référent : 03.25.27.53.24

Adresse électronique du référent : dgs@barsuraube.fr

3 **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : Juin 2022

Fin prévisionnelle des travaux : janvier 2023

Date de délibération sur le projet : 12/10/2021

4 **Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
Travaux	918 060	89	
Maîtrise d'œuvre et études	118 944.60	11	
Montant total du projet	1 037 004.60		

Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	399 247	38.5	DETR
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région	259 251	25	Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	171 106	16.5	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	207 400.60	20	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	1 037 004.60		

1. FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT – Dépenses en HT

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : Redynamiser les économies locales – Porter une nouvelle ambition industrielle.

1. **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Réhabilitation thermique et architecturale de 10 logements.

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ORT, PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 10200 BAR SUR AUBE

Descriptif du projet :

Depuis la départementalisation du centre de secours de Bar sur Aube en date 1er janvier 1999, les bâtiments d'habitation situés en fond de parcelle sis 29, rue Louis Desprez sont mis à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Durant de nombreuses années, ces 10 pavillons ont permis de loger des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et ainsi favoriser leur disponibilité pour assurer la couverture opérationnelle du secteur.

Depuis 2017, la mise à disposition de ces logements à titre gratuit n'est plus réglementaire. Aussi, par délibération en date du 16 février 2017, le conseil d'administration du SDIS a prévu de ne plus prendre en charge les logements pour des nouveaux sapeurs-pompiers volontaires qui en feraient la demande et de mettre en œuvre un processus de fin progressive des logements attribués aux sapeurs-pompiers volontaires.

La ville s'est donc vue restituer les 10 logements qu'elle entend rénover thermiquement. Aussi, par délibération en date du 3 novembre 2020, une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements a été confiée à Monsieur Baty, architecte du patrimoine. En rénovant ces 10 logements, l'objectif, est de pouvoir offrir des solutions d'hébergement attractives et de fidélisation aux collaborateurs et employés des entreprises du territoire. C'est objectif fait partie intégrante de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de Petites Ville de Demain (PVD).

L'étude de Monsieur Baty conclu à la faisabilité de la rénovation thermique et réhabilitation de ces logements.

Concernant la rénovation thermique, il est proposé la mise en place d'une isolation des murs par l'intérieur, le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation des combles perdus et enfin la mise en œuvre d'une isolation en sous face des caves. Pour les systèmes énergétiques, il est prévu la réfection totale des installations électriques et le remplacement des radiateurs existants par des radiateurs électriques à inertie de dernière génération. Il est prévu également le remplacement des ballons d'eau chaude par des ballons thermodynamiques sur air extérieur et la mise en œuvre de VMC de type hygro-réglable de type B.

Ces améliorations permettent de réaliser plus de 60% d'économie d'énergie par rapport à l'état initial et d'obtenir le label THPE rénovation.

Concernant la rénovation, il est envisagé, pour la partie « plomberie-sanitaires » la réfection totale de la distribution de plomberie à partir du compte d'eau dans les caves ainsi que la reprise des évacuations d'eau usée jusqu'au point de raccordement dans les caves et le changement des appareils sanitaires (WC, lavabos, douches, éviers...). Une remise aux

normes de l'électricité est également incluse. Pour les toitures, l'étude de faisabilité inclue le changement des éléments d'évacuation des eaux pluviales.

Par ailleurs, sont également comptabilisés, dans l'estimation de Maître d'œuvre, les travaux de peintures extérieures et intérieures ainsi que la pose de sols souples en rez-de-chaussée et R+1.

Impact socio-économique et environnemental :

Réalisation de plus de 60% d'économie d'énergie

Offrir des solutions d'hébergement attractives et de fidélisation aux collaborateurs et employés des entreprises du territoire.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Proposer des logements de qualité labellisés THPE rénovation sur le territoire qui est en déficit de logements de ce type

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Etat, acteurs économiques privés

2 Maître d'Ouvrage

Nom : **COMMUNE BAR SUR AUBE**

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Adresse : Place CARNOT, 10200 BAR SUR AUBE

Nom du représentant légal : Philippe BORDE

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Julia ASDRUBAL, DGS

Téléphone du référent : 03.25.27.53.24

Adresse électronique du référent : dgs@barsuraube.fr

3 Échéancier prévisionnel des réalisations

Date de début des travaux : septembre 2022

Fin prévisionnelle des travaux : septembre 2023

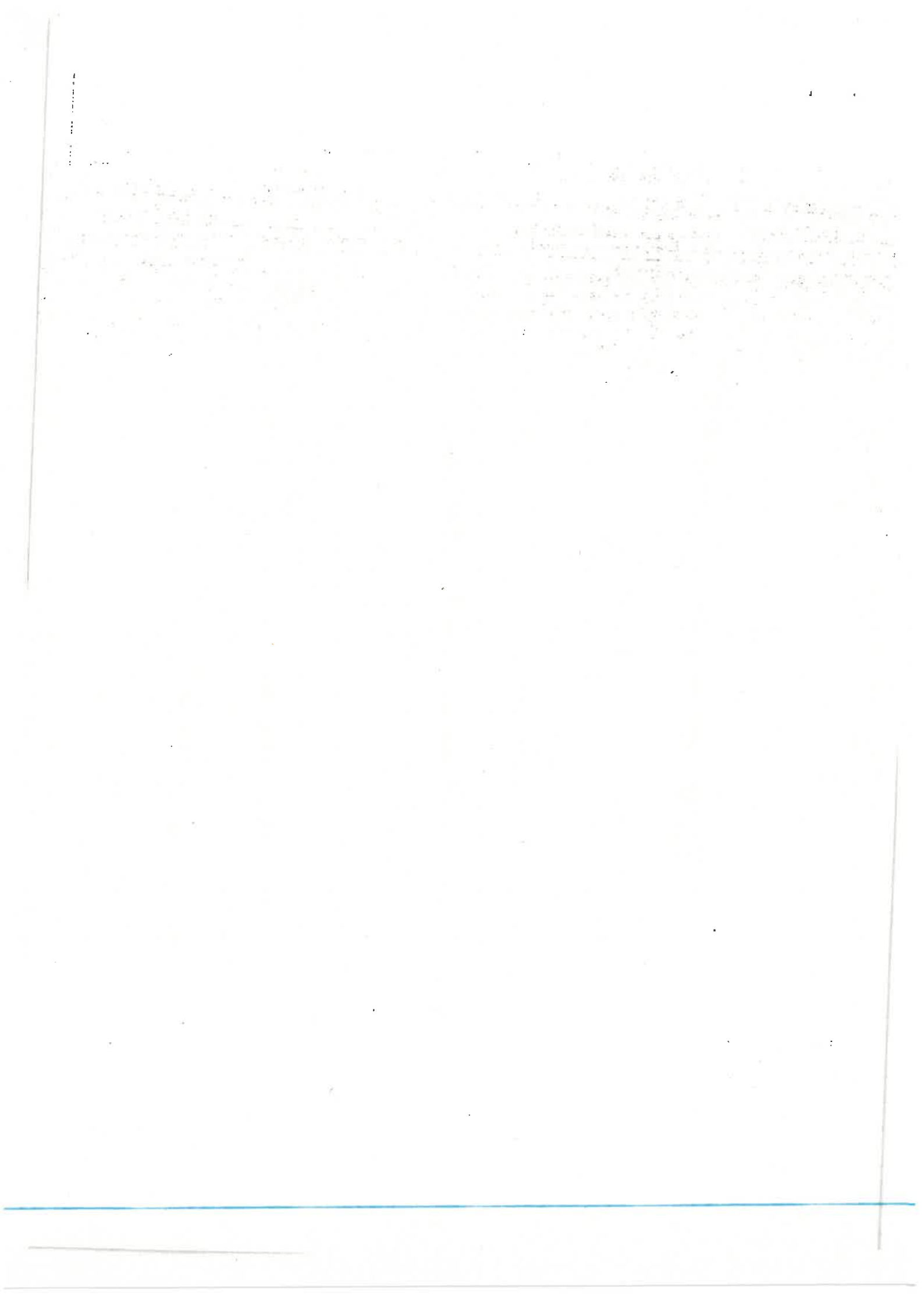
Date de délibération sur le projet : 14/12/2021

4 Plan prévisionnel de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
Travaux	750 000	92	
Frais divers	61 316	8	Maîtrise œuvre, SPS, OPC,...
Montant total du projet	811 316		

Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	243 579	30	DETR
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			

<input type="checkbox"/> Autofinancement	567 737	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	811 316	



1 FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT – Dépenses en HT

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : Redynamiser les économies locales – Porter une nouvelle ambition industrielle

1 **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Reconversion de la triche des cristalleries de Bayel

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ORT...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 10310 BAYEL

Descriptif du projet : La CC propriétaire des cristalleries de Bayel, site inoccupé depuis 2016, souhaite les reconvertir en commençant par la phase dépollution (études et travaux) pour en faire un site multi-usage : une partie touristique et culturelle, une partie à vocation économique et une partie résidentielle avec la création d'un parc public.

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : projet prioritaire pour le territoire car la CCRB est déjà propriétaire des bâtiments qu'elle souhaite reconvertir pour en faire un lieu emblématique du territoire et sur lequel elle souhaite développer différentes actions (touristiques, culturelles et économiques). L'étude de reconversion a été réalisée sur 2020/2021.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Office du Tourisme de la Côte des Bar, Mairie de Bayel, Département, Région, Banque des territoires

2 **Maître d'Ouvrage**

Nom : CC de la Région de Bar sur Aube

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Adresse : 4 boulevard du 14 Juillet 10200 BAR SUR AUBE

Nom du représentant légal : Philippe BORDE

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Julia ASDRUBAL

Téléphone du référent : 06.43.20.54.93

Adresse électronique du référent : dgs@barsuraube.fr

3 **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : Janvier 2023

Fin prévisionnelle des travaux : Juin 2025

Date de délibération sur le projet :

4 **Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
Etudes préalables (dépollution)	65 000 €	4.75	
Travaux	1 174 500 €	85.89	

Maîtrise d'œuvre	128 000 €	9,36	
Montant total du projet	1 367 500		
Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	375 968	27	AAP « Recyclage foncier »
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	500 000	36	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	230 000	17	ADEME
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	261 532		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	1 367 500		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT – Dépenses en HT

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : Cohésion sociale et Territoriale – Territoire actif et sportif – Favoriser le « vivre ensemble » et attirer de nouveaux habitants

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Construction d'un pôle de loisirs

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ORT; PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Dans le souhait de développer l'attractivité de Bar-sur-Aube, de son centre-ville et d'élargir l'offre de loisirs des barsuraubois et plus largement des Barsuraubois, le conseil municipal a décidé, le 12 février 2019, l'acquisition de l'espace 18 avenue du Général Leclerc d'une superficie bâtie de 1 480 m² sur un terrain de 3 819 m² pour l'aménagement d'un nouveau complexe de loisirs.

Ce complexe de loisirs sera composé :

- D'un bowling 8 pistes
- Un laser-game
- 2 box karaoké
- 1 espace de jeux (billard, arcade, babyfoot..)
- 1 zone de jeux pour enfants
- 1 espace restauration

Impact socio-économique et environnemental : Développement d'activités de loisirs inexistantes sur la commune et le territoire

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : cet équipement permettra le développement de l'attractivité par le développement de l'offre de loisirs sur le territoire

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : les services de l'Etat, le département, la région.

2 Maître d'Ouvrage

Nom : COMMUNE BAR SUR AUBE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Adresse : Place CARNOT, 10200 BAR SUR AUBE

Nom du représentant légal : Philippe BORDE

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Julia ASDRUBAL, DGS

Téléphone du référent : 03.25.27.53.24

Adresse électronique du référent : dgs@barsuraube.fr

3

Echéancier prévisionnel des réalisations

Date de début des travaux : novembre 2022

Fin prévisionnelle des travaux : mars 2024
 Date de délibération sur le projet : 09/11/2021

4. **Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Investissement uniquement			
Travaux	2 495 500	85	
Maîtrise d'œuvre et études	426 800	14	
Divers	23 500	1	
Montant total du projet	2 945 800		

Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	500 000	17	DETR
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région	300 000	10	Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	1 000 000	34	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	1 145 800	39	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	2 945 800		

1. FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT – Dépenses en HT

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : Cohésion sociale et territoriale – Territoire actif et sportif – Favoriser le maillage territorial, le maintien à domicile et l'accès aux services

1. **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Kiosque de la mobilité

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : CCRB (10200 – 10310)

Descriptif du projet :

La SNCF Gares & Connections entend renforcer continuellement la présence de commerces et services, espaces de travail et d'information et toutes autres activités qui facilitent la vie et les trajets des usagers et voyageurs et ce même dans les petites gares comme celle de Barsur-Aube. Dans ces dernières, la fréquentation, plus modeste a suscité une réduction des espaces avec le temps, libérant des surfaces inoccupées. Afin de développer des projets utiles sur ces sites la SNCF a décidé d'organiser l'APPEL A PROJET 1001 GARES.

Afin de proposer des solutions concrètes de mobilités en adéquation avec les attentes des habitants, la Communauté de Communes, possédant la compétence mobilité, a souhaité faire acte de candidature à cet appel à projets. Elle s'est positionnée pour occuper l'ensemble du rez-de-chaussée vacant pour une superficie de 67 m² (45 m² + 22m²).

La candidature de la CCRB a été retenue. Une première réunion de concertation avec les services de la SNCF s'est tenue le 12 octobre dernier.

Ce projet consiste en la création d'un kiosque de la mobilité au sein duquel serait créé un bouquet de nouvelles mobilités au travers :

- **Un point d'accueil touristique et économique au sens large à l'intérieur duquel :**
 - un lieu de rencontre pour développer le co-voiturage, l'autopartage
 - un lieu de départ et vente de billets pour un transport à la demande (TAD) dont les modalités de mise en place restent à définir
 - des locations de vélo, trottinettes ou autres modes électriques ou non (en libre-service) pourraient s'effectuer
- un lieu d'attente pour le TER
- Un bureau de renseignements pour l'agent en charge de ce kiosque mobilité
- Un local vélo, trottinettes et autres pour leur entretien
- Des sanitaires
- Une salle de réunion / espace co-working

Impact socio-économique et environnemental : favoriser le maillage territorial et les mobilités décarbonnées

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : aujourd'hui, notre territoire est dépourvu de solutions de mobilité alternative que ce soit pour les habitants ou les touristes.

Prise de la compétence mobilité

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : SNCF, Région, acteurs économiques du territoire, habitants

2 **Maître d'Ouvrage**

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR SUR AUBE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Adresse : 4 Boulevard du 14 juillet, 10200 BAR SUR AUBE

Nom du représentant légal : Philippe BORDE

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Paula GUTTON

Téléphone du référent : 03.25.27.69.68

Adresse électronique du référent : paula.gutton@barsuraube.org

3 **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : janvier 2022

Fin prévisionnelle des travaux : octobre 2022

Date de délibération sur le projet : 04/11/2021

4 **Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
Travaux	41 875	27	
Acquisition véhicule TAD	50 000	32	
Acquisition vélos et trottinettes électriques	64 880	41	
Montant total du projet	156 755		

Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	34 464	22	
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	30 000	19	LEADER
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	31 351	20	Banque des Territoires
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	60 940	39	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	156 755		

1.

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT – Dépenses en HT

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : Redynamiser les économies locales – définition d'une stratégie touristique ambitieuse

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Etude stratégique pour la définition de la politique touristique de la Côte des Bar

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : X cohésion territoriale, X ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, X transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Côte des Bar (CCRB et CC du Barséquanais en Champagne)

Descriptif du projet :

Récemment créée en 2017 l'Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne est issu de la fusion de 5 offices préexistants (Bar sur seine, Bar sur Aube, Essoyes, Mussy sur Seine et Les Riceys). A noter également que l'Office de Tourisme gère l'exploitation touristique d'une cristallerie à Bayel et envisage la gestion d'autres sites de visites sur le territoire.

L'équipe compte une quinzaine de salariés répartis sur 3 sites ouverts à l'année (les bureaux permanents de Bar sur Seine et Bar sur Aube ainsi qu'à la cristallerie de Bayel).

A sa création l'Office de Tourisme a rédigé une première « feuille de route » développant 3 axes majeurs :

- Développer l'attractivité du territoire
- Améliorer les partenariats et l'organisation touristique
- et le développement de l'ingénierie touristique

Permettant de se fixer une vingtaine d'objectifs ou d'actions opérationnels

De nouveaux enjeux sont apparus (contexte sanitaire, transition écologique, révolution numérique... et en interne une nouvelle organisation, de nouveaux locaux, des projets de gestion de nouveaux équipements touristiques...).

Il est à noter que les 2 intercommunalités travaillent également sur leur projet de territoire 2022/2030 ?

Ainsi le Conseil d'Administration de l'OT a décidé de lancer un nouveau schéma de développement touristique 2022/2025.

L'objectif du présent marché est la réalisation d'une étude pour définir un cadre stratégique et les actions prioritaires à mettre en œuvre pour insuffler une nouvelle dynamique de développement touristique sur le territoire de la Côte des Bar en Champagne.

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : le tourisme est l'un des axes majeurs du projet de territoire de nos deux intercommunalités

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communautés de communes de la Région de Bar sur Aube et du Barséquanais en Champagne, Office de tourisme de la Côte des Bar, acteurs touristiques du territoire

2

Maître d'Ouvrage

Nom : Office de Tourisme de la Côte des Bar

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : EPIC

Adresse : 4 Boulevard du 14 Juillet, 10200 BAR SUR AUBE

Nom du représentant légal : Claudie ODILLE

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Laurent STRUNA

Téléphone du référent : 03 25 27 24 25

Adresse électronique du référent : laurent.struna@tourisme-cotedesbar.com

3 **Échéancier prévisionnel des réalisations**

Date de début des travaux : janvier 2022

Fin prévisionnelle des travaux : juin 2022

Date de délibération sur le projet :

4 **Plan prévisionnel de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Investissement uniquement			
Montant total du projet			

Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

1. FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT – Dépenses en HT

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : Cohésion sociale et Territoriale – Territoire actif et sportif – favoriser le maillage territorial, la mobilité et l'accès aux services

1. Descriptif du projet :

Intitulé du projet : Aménagement d'une coulée verte – 1^{ère} tranche

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ORT, PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Une étude de faisabilité sur l'aménagement d'une coulée verte sur la commune de Bar sur Aube a été lancée en janvier 2021. En effet, la ville de Bar-sur-Aube possède un patrimoine bâti remarquable. La ville, labellisée UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » bénéficie d'un cadre environnemental et paysager particulier, nichée entre coteaux champenois et collines forestières, et est bordée d'un patrimoine naturel à valoriser. Ces éléments sont de véritables atouts pour le développement du tourisme et la mise en valeur du cadre de vie. Il s'agit donc de s'appuyer sur ce potentiel patrimonial pour créer un itinéraire global, bien identifié, ponctué de lieux particuliers auxquels les fonctions et les identités sont marquées.

Cette coulée verte doit permettre aux Baralbins et aux touristes de se promener au bord de l'Aube afin d'y assurer la sécurité et le « bien vivre » des habitants. Il s'agit d'un projet important, déterminant et surtout engageant pour Bar sur Aube et qui répond à différents objectifs :

- Offrir un cadre de vie propice au renforcement de l'attractivité du cadre de vie de Bar-sur-Aube tout en améliorant la qualité de vie des habitants ;
- Mettre en valeur les entrées de ville, le centre-bourg et ses espaces principaux
- Créer des lieux de convivialité
- Intégrer le paysage en ville
- Créer des continuités d'aménagement entre les différentes artères
- Faciliter les conditions de circulation et de stationnement, en donnant notamment des espaces conviviaux aux piétons et en favorisant les modes de déplacement doux.

Sept séquences jalonnent la Coulée verte de Bar-sur-Aube :

- 1- Le départ depuis le complexe aquatique, le quartier des varennes et son complexe sportif : Pumptrack, parcours fitness et de streetworkout, piste cyclable, stationnements végétalisés...
- 2- Place du Jard à l'espace Davot :
 - Une place historique pour le stationnement et la pétanque
 - Une promenade le long de la Bresse et requalification du stationnement
 - Le parc Davot : un dialogue avec le parc de la Gravière
- 3- Le parc de la Gravière
 - Où s'aventurer en pleine nature
 - un parcours aventure en lisière
 - une prairie arborée aménagée pour profiter de la rivière
 - Détente et pique-nique

- Un « espace plage » pour plus de loisirs au bord de l'Aube
- 4- Des boulevards « Belvédères » sur l'Aube
- 5- Place Mathaux : un belvédère lieu d'animation, de rencontres et de détente
- 6- L'aire du chemin de Mathaux
- 7- Vers la base Canoë – passerelle sur l'Aube vers le Chemin de Fontaine

La 1^{ère} tranche de travaux portera sur les séquences 1, 3, 4, 5 et 6

Le total de l'opération est estimé à 4 761 000 € HT et la 1^{ère} tranche de travaux à 2 238 380.10 € HT

Impact socio-économique et environnemental :

Mise en valeur des atouts environnementaux et des berges de l'Aube.

Favoriser les mobilités douces et décarbonnées

Préservation de la biodiversité

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : ce projet, qui sera réalisé en plusieurs phases est prioritaire pour le territoire et central pour la commune de Bar sur Aube car au-delà de s'adresser à tous (habitants, usagers, touristes,...), Il intervient sur divers aspects du développement du territoire : développement d'équipements (sportifs et récréatifs), la mise en valeur de la ville, de son patrimoine, de ses lieux de vie, le développement des mobilités douces. Il sera également un vecteur fort de cohésion sociale.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : les services de l'Etat (DDT, Agende de l'Eau,...), le Département, la Région, les habitants, les riverains

2

Maitre d'Ouvrage

Nom : COMMUNE BAR SUR AUBE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Adresse : Place CARNOT, 10200 BAR SUR AUBE

Nom du représentant légal : Philippe BORDE

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Julia ASDRUBAL, DGS

Téléphone du référent : 03.25.27.53.24

Adresse électronique du référent : dgs@barsuraube.fr

3

Échéancier prévisionnel des réalisations

Date de début des travaux : février 2022

Fin prévisionnelle des travaux : juillet 2023

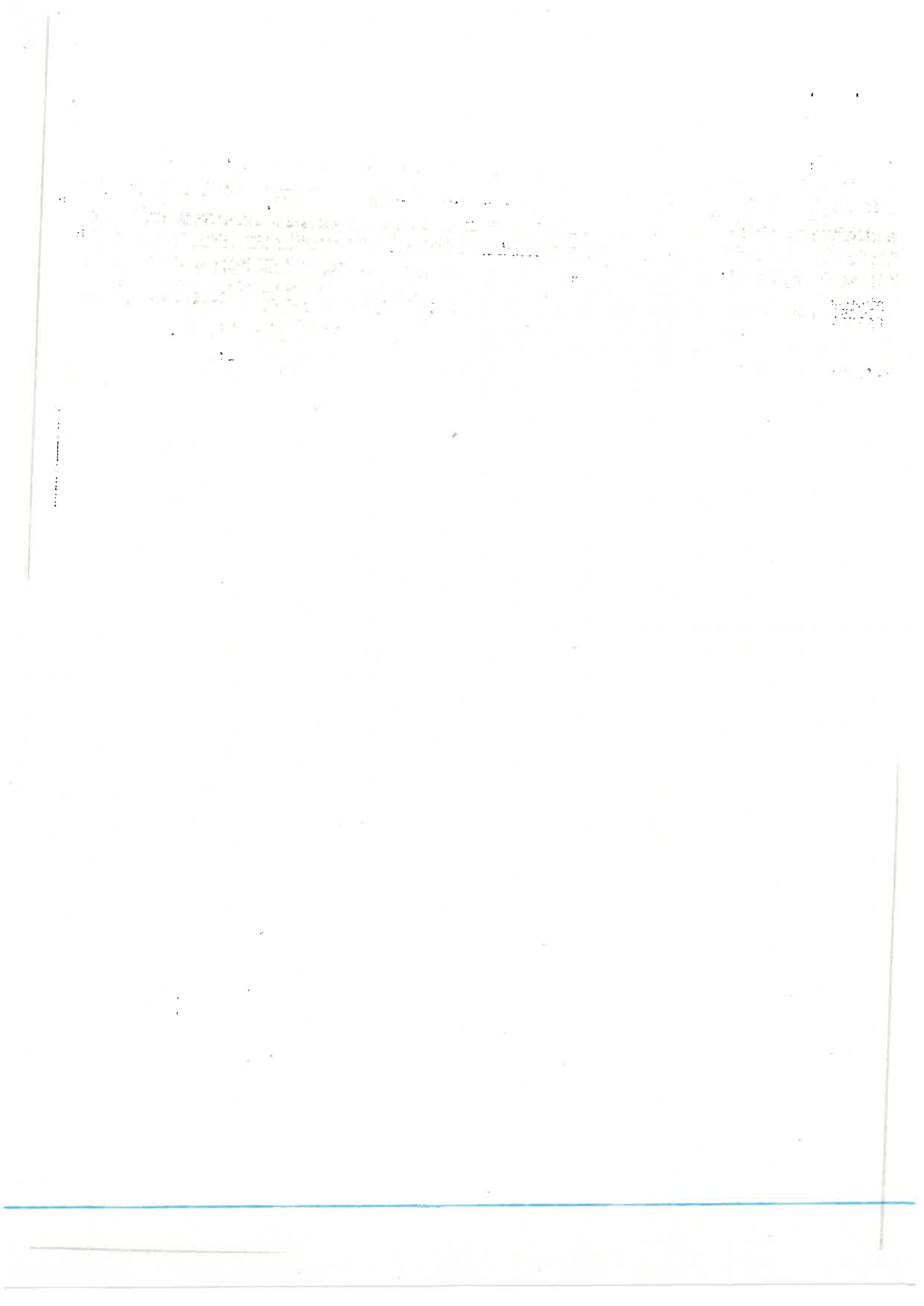
Date de délibération sur le projet : 12/10/2021 et 09/11/2021

4

Plan prévisionnel de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
Travaux	2 113 380.10	94	
Maitrise d'œuvre et études	125 000	6	
Montant total du projet	2 238 380.10		
Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			

<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	500 000	22	DETR
<input type="checkbox"/> Europe	282 000	13	Préciser : AAP « Soutien aux services de bases en milieu rural »
<input type="checkbox"/> Région	300 000	14	Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	500 000	22	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	686 380.10	29	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	2 238 380.10		



1. FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT – Dépenses en HT

AXE STRATEGIQUE DE RATTACHEMENT : Redynamiser les économies locales – définition d'une stratégie touristiques ambitieuse

1. **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Conception et labellisation de 12 circuits de randonnée pédestre

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : CCRB (10200 – 10310)

Descriptif du projet :

Le territoire présente de nombreux atouts qui ne méritent qu'à être développés. La diversité de paysages est remarquable (champs, forêts, côteaux de vignes) de même que son patrimoine historique et culturel.

Sur l'aspect touristique, même si la champagne reste la porte d'entrée touristique et évidente du territoire, il s'avère nécessaire que l'environnement et le cadre naturel de notre territoire soient être valorisés. Cela s'inscrit également dans la démarche de développement du slow tourisme répondant aux nouvelles attentes des touristes. La randonnée pédestre (balade à la journée, promenade de quelques heures, grande randonnée de plusieurs jours consécutifs) est la première activité physique pratiquée en France, par plus de 33% des français et la première demande des visiteurs dans notre Office de tourisme. Au-delà de la mise en place de cette nouvelle activité, le but étant également de faire rester un peu plus longtemps les touristes sur place pour la diversification des offres. C'est dans cet objectif que s'inscrit le projet d'expertise, labellisation, aménagement et promotion de 12 sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ce projet mené en partenariat avec l'office de tourisme de la Côte des Bar et la CC du Barséquanais en Champagne donnera lieu à l'édition d'un topoguide retraçant les 24 circuits de la Côte des Bar en Champagne

Les douze sentiers pressentis concernent 10 communes du territoire et peuvent être listés comme suit :

Nom du circuit	commune	kms	commentaires
Circuit Gaston Cheq	Bar sur Aube / Voigny	16	
La Côte d'Aube	Bar sur Aube	9	
La queue de Renard	Bar sur Aube	5,5	
La Fontaine Saint-Bernard	Clairvaux	13	
Le Mont Perton	Juvancourt	5	Extension du circuit à prévoir
La Promenade des Colombé	Colombé-le-sec	9	nouvel itinéraire
Le Bols de Longchamp	Longchamp sur Aujon	9	
Le sommet de la Champagne viticole	Champignol-lez-Mondeville	9	nouvel itinéraire
La Croix bleue	Bergères	8	nouvel itinéraire
Sentier de Merveaux et du Moulin à vent	Baroville	6	nouvel itinéraire et extension du circuit à prévoir

à dénommer	Urville	5	nouvel itinéraire et extension du circuit à prévoir
à dénommer	Spoys	10	nouvel itinéraire

Impact socio-économique et environnemental : Mise en valeur du patrimoine naturel et développement de la cohésion territoriale.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Ce projet contribue au développement de l'attractivité du territoire via le tourisme notamment. Il favorise également les mobilités décarbonnées et s'inscrit dans la politique départementale de développement du slow tourisme

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Les communes concernées, l'office de tourisme de la Côte des Bar, la CC de Barséquanais en Champagne

2 Maître d'Ouvrage

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR SUR AUBE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Adresse : 4 Boulevard du 14 juillet, 10200 BAR SUR AUBE

Nom du représentant légal : Philippe BORDE

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Paula GUTTON

Téléphone du référent : 03.25.27.69.68

Adresse électronique du référent : paula.gutton@barsuraube.org

3 Échéancier prévisionnel des réalisations

Date de début des travaux : Décembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Décembre 2023

Date de délibération sur le projet : 04/11/2021

4 Plan prévisionnel de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
Expertise et labellisation	26 100	20.5	
Signalétique	29 205.04	23	
Travaux aménagement	72 000	56.5	
Montant total du projet	127 305.04		

Financements prévisionnels	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	64 800	51	AAP « Services de bases en milieu rural »
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	62 505.04	49	20% ou 30% si chef de filât

Montant total des recettes 127 305.04

